

Françoise PEEMANS, *Le Ministère belge de l'Industrie et du Travail/Travail et Prévoyance sociale, 1895-1940 : une réponse du système politico-administratif aux besoins d'une société globale*, U.C.L., janvier 1980, promoteur : Prof. A. Molitor.

C'est à la fin du 19ème siècle, en 1895, que le ministère de l'Industrie et du Travail apparaît dans l'organigramme du pouvoir exécutif belge. Il concrétise, au lendemain de la révolution industrielle, le nouveau rôle social de l'Etat : les troubles sociaux de 1886 ont démontré la nécessité d'une action du pouvoir en matière de relations de travail et de prévoyance sociale.

L'évolution des structures, du personnel et des moyens financiers de l'action du département met en évidence un phénomène fondamental : l'administration vit en symbiose étroite avec son contexte global qui l'explique et la fonde.

Les structures se transforment en fonction notamment de facteurs politiques ou économiques (développement et orientation de la législation, situations de crise...).

Les agents de l'Etat et du ministère en particulier s'insèrent dans un contexte social général marqué notamment durant l'entre-deux-guerres par une prolétarisation des employés.

Les dépenses budgétaires à caractère social n'augmentent pas seulement en fonction de la politique menée; elles enrégistrent parfois des faits plus qu'une volonté politique proprement dite; par exemple, le gonflement des dépenses d'assurance-chômage va de pair dans les années 1930 avec une législation faite de restrictions.

Quant à l'action du département, elle apparaît fondamentale dans l'évolution sociale générale que connaît la Belgique au cours de ces 45 années; elle met alors en oeuvre un consensus quasi général des partenaires sociaux autour de la notion de progrès économique; ce consensus débouche sur une logique du compromis qui caractérise en Belgique non seulement la sphère politique mais aussi le système social : la prévention et la conciliation des conflits par la négociation canalise toutes les énergies. Ce n'est qu'en période de crise économique que le consensus risque de se rompre.

Le ministère incarne ainsi une des fonctions fondamentales de

*Chronique — Kronijk*

tout Etat : il accroît le degré de sécurité du citoyen dans son milieu tout en renforçant la cohésion de la société dans son ensemble. (F.P.)